

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 20 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 octobre, à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis à la Salle récréative.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 16 septembre 2021, est approuvé à l'unanimité.

Annulation du projet Ages et Vie sur la parcelle AB 436.

Vu la délibération n°11/2021 du Conseil Municipal d'Yèvres du 11 février 2021,

Considérant que le terrain prévu pour ce projet est maintenant réservé pour un autre projet, il convient de prendre une délibération pour annuler la délibération n°11/2021 qui décidait la cession de la parcelle AB 436 à la société Ages et Vie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération n°11/2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n°11/2021 qui décidait la cession de la parcelle AB 436 à la société Ages et Vie.

Monsieur le Maire ajoute que la société Ages et Vie souhaite s'installer sur une autre parcelle pour s'installer sur Yèvres. Ce projet sera donc évoqué en commission urbanisme le 23 octobre 2021 et en commission cadre de vie le 9 novembre prochain.

Bons d'achat 2021 pour les aînés.

Depuis plusieurs années, il est distribué des bons d'achat pour les personnes de plus de 70 ans, excepté pour les personnes en Maison de Retraite, pour lesquelles un cadeau est maintenu, d'une valeur égale au bon d'achat.

Monsieur le Maire rappelle que le montant du bon d'achat a été fixé à 20,00 € en 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le montant du bon d'achat à 20,00 € en 2021 pour le dépenser chez les commerçants d'Yèvres suivants avant le 15 janvier 2022 :

La Boulangerie-pâtisserie « ROUFFORT », le salon de coiffure « NATHALY COIFFURE », la pharmacie « OZANNE », l'épicerie place de l'église, la charcuterie « MOUSSU » et le restaurant « LE SAINT JACQUES ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le bon d'achat aux aînés à 20,00 € pour l'année 2021 à dépenser chez les commerçants d'Yèvres suivants avant le 15 janvier 2022 :

La Boulangerie-pâtisserie « ROUFFORT », le salon de coiffure « NATHALY COIFFURE », la pharmacie « OZANNE », l'épicerie place de l'église, la charcuterie « MOUSSU » et le restaurant « LE SAINT JACQUES ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réouverture de l'épicerie est prévue le 1^{er} décembre 2021.

Consultation sur un projet de méthaniseur à Nonvilliers-Grandhoux.

Vu l'arrêté prescrivant une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en faveur de la coopérative de Bonneval Beauce et Perche Lieu-dit « Les Bois d'Illiers » à Nonvilliers-Grandhoux en date du 29 septembre 2021,

Considérant qu'il s'agit d'une installation de méthanisation agricole de matières végétales brutes et que ce projet comporte un plan d'épandage de digestats sur le territoire de plusieurs communes dont Yèvres,

Considérant que les trois parcelles (11,12 et 13) d'une superficie totale de 12,73 ha concernées sont exploitées par l'EARL M.A.M.B.O.

C'est pourquoi le Conseil Municipal doit exprimer un avis sur ce projet d'épandage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de méthaniseur par la coopérative de Bonneval Beauce et Perche Lieu-dit « Les Bois d'Illiers » de Nonvilliers-Grandhous et l'épandage sur les trois parcelles concernées sur la Commune d'Yèvres.

Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Monsieur LANGE a écrit un courrier en se joignant aux organisateurs d'«Yèvres se raconte» pour remercier la municipalité pour le prêt de la Salle Récréative, la facilité d'accès aux archives locales et son aide au reproduction pour leur exposition de la guerre de 1970 qui s'est tenue au mois de septembre. Ils ont également apprécié la venue du Maire, de Madame la Conseillère Départementale et de quelques élus yévrais. Le succès de cette première édition les a encouragés à continuer leur investigation dans le passé de la Commune et des habitants.
Une autre exposition est donc prévue du 1^{er} au 8 octobre 2022.
- Le don du sang a accueilli le 13 octobre dernier 59 donneurs dont 7 nouveaux donneurs, ce qui est un résultat satisfaisant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Energie Team l'a appelé pour savoir comment s'était passé la réunion publique sur le projet éolien du 15 octobre dernier et qu'ils se demandent s'ils ne vont pas venir à la 2^{ème} réunion publique du 19 novembre prochain.

Monsieur le Maire a rappelé à la société Energie Team qu'elle avait dit qu'ils allaient abandonner le projet à partir du moment où la Commune votait contre tout projet éolien.

La société Energie Team a souligné que le plus important était le vote du référendum du 12 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.